

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015  
Délibération n° 2015 - 51**

**21 – COUËRON - THOUARE-SUR-LOIRE - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU  
DE LA METROPOLE NANTAISE - VALIDATION DE L'INVENTAIRE**

Date de la convocation : le 03 Avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

**Présents : 75**

M. AFFILE Bertrand, M. ALLARD Gérard, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PREVOT Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TRICHET Franckie, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 22**

M. ALIX Jean-Guy (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUQUEN Eric (pouvoir à M. ALLARD Gérard), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme LESKE Magali (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à M. RAMIN Louis - Charles), M. PRAS Pascal (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. VEY Alain (pouvoir à M. MOUNIER Serge)

**Absent : 0**

**21 – COUËRON - THOUARE-SUR-LOIRE - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU DE LA METROPOLE NANTAISE - VALIDATION DE L'INVENTAIRE**

**EXPOSE**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document qui planifie la politique de gestion des eaux sur un territoire défini selon les limites de bassins versants.

L'une des orientations du SAGE « Estuaire de la Loire », approuvé en 2009 et qui concerne la majorité du territoire de Nantes Métropole, consiste en la réalisation d'un inventaire des zones humides et des cours d'eau, par une cartographie à l'échelle communale, afin de contribuer à la préservation et à la restauration de ces habitats en favorisant leur identification dans les documents d'urbanisme.

Ces zones humides et cours d'eau, une fois identifiés, doivent être intégrés et repris dans le PLU en leur associant un niveau de protection adéquat dans la mesure où leur préservation et leur gestion durable est d'intérêt général.

Aussi, Nantes Métropole a engagé en 2010 une étude consistant en la réalisation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur les 24 communes membres de la Métropole au titre de ses compétences en Environnement et en Urbanisme. Par souci d'homogénéité, il a été choisi d'appliquer la même méthode sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La méthode retenue est celle préconisée par le SAGE « Estuaire de la Loire », avec notamment une démarche concertée et participative à travers la contribution de groupes de travail communaux, ainsi que l'application des critères d'identification des zones humides et des cours d'eau définis par le SAGE.

Cette méthode est par ailleurs conforme à celles préconisées en matière d'inventaire de zones humides par le SAGE « Sèvre Nantaise » et par le SAGE « Grand-Lieu », qui s'appliquent pour certaines communes de l'agglomération sur les secteurs non concernés par le SAGE « Estuaire de la Loire ».

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau est aujourd'hui finalisé sur les communes suivantes: COUËRON et THOUARE-SUR-LOIRE. Les cartes annexées à la présente délibération ont été approuvées en amont dans chacun des Conseils Municipaux.

Après validation de ces inventaires par le Conseil métropolitain, les cartes devront être transmises pour avis aux instances de décision du SAGE « Estuaire de la Loire » afin de valider définitivement l'inventaire des zones humides et des cours d'eau pour ces communes.

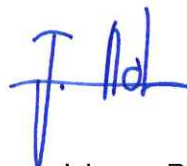
**LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE**

1. Valide l'inventaire des zones humides et des cours d'eau pour les communes de COUËRON et THOUARE-SUR-LOIRE ;

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 Avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND